

Plafonds de ressources 2013 permettant de bénéficier des aides à la pierre (ANAH /Conseil Général/Habiter mieux) pour la rénovation des habitats dégradés		
<i>Les aides à la pierre peuvent représenter jusqu'à 50% du montant des travaux de rénovation</i>		
Nombre de personnes		Ménages modestes
		(Revenu fiscal de référence de l'année antérieure)
1		17 473 €
2		25 555 €
3		30 732 €
4		35 905 €
5		41 098 €
<i>Par personne supplémentaire</i>		5 175 €